

La structure de la JUB

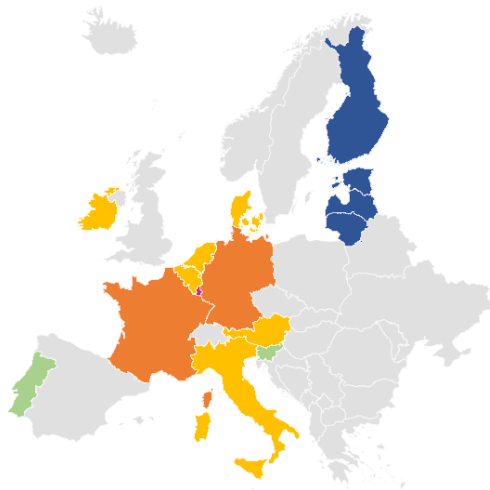
Créateur du cabinet de conseil en propriété industrielle InnovaPi
Tanguy DERRIENNIC va aujourd'hui nous répondre à quelques
questions concernant la structure de la JUB

De quoi est composé la juridiction unifiée des brevets ?

Elle est d'abord constituée d'un tribunal de grande instance, qui est lui-même composé d'une **division centrale** dont le siège est à **Paris** (avec une section à **Munich**) et de plusieurs **divisions locales** (**FR, AU, BE, DK, FI, DE, IE, IT, NL, GB**) et **régionales** (**EE, LV, LT, SE**).

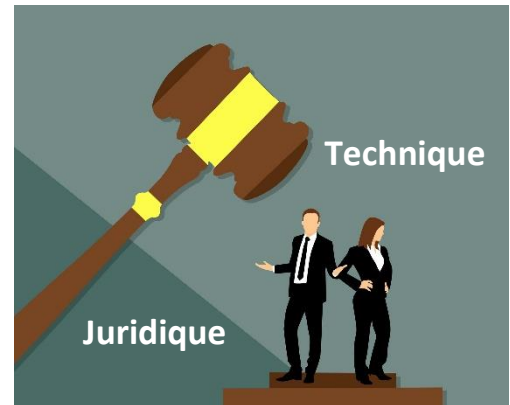
Il y a ensuite une **cour d'appel** qui elle est située au **Luxembourg**.

Enfin, il y a également un greffe et compte un **centre de médiation et d'arbitrage**. Ce dernier est présent à **Lisbonne** et à **Ljubljana**.



Qui sont les juges de la JUB ?

Il y a la fois des **juges qualifiés sur le plan juridique** et **des juges qualifiés sur le plan technique**. Ces juges doivent être des ressortissants d'un Etat membre contractant, garantir les normes de compétence les plus élevées, avoir une compétence avérée dans le domaine des litiges en matière de brevets et une bonne maîtrise d'au moins une langue officielle de l'Office européen des brevets (OEB) : FR, GB, DE.



Les juristes doivent avoir les **qualifications requises** pour être nommés à des fonctions judiciaires dans un état membre contractant et les juges qualifiés techniquement doivent avoir un diplôme universitaire et une expertise avérée dans un domaine technologique. Ainsi qu'une connaissance du droit civil et de la procédure relative aux litiges en matière de brevets.

Qui peut représenter les parties ?

En vertu de l'article 48 de l'accord JUB, la représentation devant la JUB sera obligatoire et les parties devront être représentées soit par :

- **Un avocat habilité** à exercer devant une juridiction d'un état membre contractant
OU
- **Un mandataire de brevets européens** qui a acquis des qualifications supplémentaires appropriées telles qu'un certificat européen de contentieux des brevets.

Source : <https://www.unified-patent-court.org/>

CONTACT

Tanguy DERRIENNIC, Dirigeant

02 98 47 35 36

contact@innovapi.fr

**143 avenue de Kéradennec, 29000
Quimper**